

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Table des matières

I.	Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales	2
1.	Contexte économique mondial et européen	2
2.	Contexte économique national	2
3.	Situation financière des collectivités locales	3
4.	Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2020 concernant les transferts aux collectivités locales	4
II.	Situation socio-économique et financière de la Ville	7
1.	L'attractivité économique de Saint-Priest	7
2.	Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires	8
3.	Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2019	8
4.	Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat	10
III.	Les prévisions de l'exercice budgétaire 2020	12
1.	Orientations et décisions majeures du budget 2020	12
2.	Les produits de la section de fonctionnement	15
3.	Les dépenses de la section de fonctionnement	21
4.	Des investissements supérieurs à 23 M€	27
5.	Les ressources de financement des investissements	29
6.	La programmation des investissements futurs	30
7.	Synthèse du projet de budget 2020	31

I. Contexte économique et données budgétaires liés aux collectivités locales

1. Contexte économique mondial et européen

Le ralentissement de la croissance mondiale observé dès le début de l'année 2018 s'est amplifié au second semestre 2018 pour l'Union européenne, la Chine et les pays émergents (soit un global de 3,3 % en 2018 contre le pic atteint en 2017 de 3,5%). Seuls les États-Unis font exception à ce constat avec des mesures expansionnistes en matière de politique budgétaire.

Cette baisse de la dynamique engagée en 2018 se poursuit en 2019 avec un ralentissement qui amènerait la croissance mondiale autour de 3% et une stabilisation à ce niveau en 2020. Les raisons au niveau international de cet affaiblissement sont imputables notamment à un recul du commerce mondial fragilisé par le conflit entre les États-Unis et la Chine.

Par ailleurs le ralentissement continu de la croissance Chinoise et donc de sa demande intérieure constitue un facteur supplémentaire de diminution des échanges commerciaux mondial et vers l'Europe.

Pour cette dernière le secteur industriel automobile a subi un choc sur le plan des normes environnementales appliquées dès septembre 2018 qui continuent d'affecter durablement le marché automobile en 2019 et particulièrement l'Allemagne dont l'économie (presque en récession) dépend majoritairement de ce secteur.

Ces facteurs défavorables pris globalement, ajoutés à l'incertitude prolongée du *Brexit*, produisent à la mi-2019 un contexte européen de fléchissement de la croissance sur une année, avec un niveau de seulement +0,4 % en Allemagne, une décroissance en Italie (-0,1%) alors que la France reste au dessus de 1% (+ 1,4%).

Dans la mesure où la politique monétaire a été très largement déployée depuis 2015 par la banque centrale européenne afin de soutenir l'activité économique, le levier des politiques budgétaires nationales devrait désormais prendre partiellement le relais. Cependant le contexte budgétaire de chaque pays est contraint à divers degrés, et particulièrement celui de la France.

2. Contexte économique national

L'économie française a connu en 2018 une croissance de son PIB de 1,7% qui reste bien en dessous du pic de 2,3% en 2017.

Cette inflexion tient à la baisse du premier semestre 2018 marquée par des mesures (hausse de la CSG et taxes indirectes sur les carburants) diminuant la consommation alors que les allègements fiscaux de fin d'année (seconde réduction de la taxe d'habitation et baisse des

cotisations sociales salariées) n'ont pas eu d'impact avec le développement des mouvements sociaux de fin d'année.

Cependant le commerce extérieur a favorisé le maintien d'un niveau minimum de croissance (à hauteur de 0,7%) avec des exportations françaises en hausses et moins sujettes aux variations brutales des échanges commerciaux mondiaux et un investissement des administrations publiques croissant en fin de cycle électoral.

En 2019 les prévisions économiques orienteront la croissance française vers une diminution avec un niveau de +1,3% en raison des aléas qui pèsent comme la hausse possible des tarifs douaniers en provenance des États-Unis et le ralentissement de la demande européenne et mondiale.

Toutefois la France résisterait mieux que ses partenaires européens en partie grâce aux mesures socio-fiscales adoptées fin 2018 début 2019 par le gouvernement et le parlement (qui se traduiraient par une augmentation du pouvoir d'achat des ménages de +1,4%).

	2019		2019	2020	2021
	T3	T4			
Variation du Produit intérieur brut (PIB) en %	0,2	0,4	1,3	1,3	1,2
Taux de chômage en % population active	8,4	8,3	8,5	8,2	8,1

Sources : Octobre 2019 OFCE (Observatoire Français des conjonctures économiques)

3. Situation financière des collectivités locales

En 2018, seules moins de 5% des collectivités visées (soit 14 communes sur 322) n'avaient pas respecté l'objectif d'évolution plafond des dépenses de 1,2% de la loi de programmation 2018/2022 des finances publiques. La situation financière 2018 des collectivités s'étaient donc améliorées au profit d'une progression des investissements.

Pourtant, Selon la cour des comptes¹, ce dispositif comporte des faiblesses avec la nécessité d'une actualisation complexe du retraitement des dépenses afin de mesurer le respect du plafond. Enfin le surplus d'épargne dégagée ne s'est pas traduit par une amélioration du besoin de financement (égal aux nouveaux emprunts contractés moins le remboursement du stock d'emprunts).

En 2019, la situation financière des collectivités locales attendue est toujours en amélioration². Toutefois, selon la cour des comptes, si la consommation au 31/07/2019 des crédits de fonctionnement continuait sur le même rythme, l'objectif d'évolution de la loi de programmation 2018/2022 des finances publiques serait moins évident à atteindre pour cet exercice.

Ainsi les dépenses évolueraient de 0,9%, toutes collectivités confondues, compte tenu d'une variation modérée de + 0,7% sur les dépenses de personnel.

En parallèle, les recettes resteraient dynamiques avec une progression de 2,1 % plus rapide que celle de 2018, avec une stabilisation des dotations (ce qui n'était plus le cas depuis 2014) et des compensations fiscales qui augmenteraient légèrement.

¹ Les finances publiques locales 2019-fascicule 1 et 2 -Cours des comptes

² Source Note de conjoncture tendances 2019 La Banque Postale

En conséquence, l'épargne brute des collectivités devrait connaître en 2019 une progression de 8,5 % permettant d'accompagner la poursuite de la croissance des dépenses d'équipement (+ 9,2% après + 4,7% en 2018).

Cette dernière sera principalement générée par les communes. En revanche le niveau escompté d'investissement du bloc communal en euros constant se situe en dessous de celui du précédent mandat : le cumul actuel s'établirait à 118,7 Md € contre 135,4 Md€.

4. Éléments de cadrage du projet de Loi de Finances 2020 concernant les transferts aux collectivités locales

➤ Cadrage du Projet de Loi de Finances 2020

Les données de cadrage et de détail du projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 impactent le budget de la Ville sur plusieurs champs.

Les indicateurs et prévisions macro-économiques permettent d'anticiper le niveau d'activité économique attendu au niveau national et d'apprécier l'évolution du budget de l'État sous l'angle du respect des règles européennes.

Variation en volume	2018*	2019	2020
Produit intérieur brut (PIB)	1,7	1,4	1,3
Prix à la consommation	1,6	1,0	1,0
Solde public (déficit), en % du PIB	-2,5	-3,1	-2,2
Dont solde État	-3,0	-3,5	-3,0**
Dont solde collectivités locales	0,1	0,1	0,2
Dettes publiques, en % du PIB	98,4	98,8	98,7

Source : Projet de loi Finances 2020

* En exécution pour les soldes et la dette

** Avec neutralisation de la reprise de dette SNCF réseau

Dans son avis du 23 septembre 2019, le Haut-Conseil des Finances Publiques (HCFP) juge que les hypothèses de croissance (PIB) du PLF 2020, sont atteignables en 2019 et plausible pour 2020 mais sans prendre en compte les effets d'un *Brexit* sans accord.

En 2019 le déficit nominal se dégradera (-3,1% du PIB) avec le cumul exceptionnel du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et de la baisse de cotisations sociales, et reviendra à -2,2 % pour 2020.

Ce déficit nominal total est composé en partie du solde des collectivités locales qui contribue positivement de 2018 à 2020 (ainsi que celui de la sécurité sociale qui dégage des excédents sur la période) alors que le solde de l'État ne diminue toujours pas en 2020.

Le HCFP souligne que le déficit structurel (hors évènements exceptionnels et conjoncturels) reste élevé et se réduit très lentement en s'écartant de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018.

Enfin la France observe un ratio d'endettement sur le PIB qui est proche de 100% sans variation à la baisse soit un écart de 30 points depuis 2008, alors que les pays de la zone euro ont amorcé une diminution depuis 2016.

➤ Les mesures annoncées et leur traduction budgétaire pour la Ville :

⇒ Fiscalité locale

Le projet de loi de finances 2020 présente dans son article 5 les modalités d'achèvement du dispositif de suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) mise en œuvre depuis 2018 et celui de remplacement définitif de cette dernière. Des bouleversements importants sont à noter.

Sur le mécanisme de dégrèvement accordé à 80 % des contribuables les plus modestes, dont la dernière tranche intervient en 2020, le gouvernement revient sur les conditions de remboursement aux communes et particulièrement pour celles qui avaient augmenté leur taux sur la période de 2017 à 2019. Les produits supplémentaires correspondants ne seraient plus reversés à l'euro près puisque le PLF prévoit un remboursement par l'Etat uniquement à partir des taux 2017.

Pour le solde des contribuables (20%) les plus aisés qui continuaient à régler une contribution de TH, un gel de taux est également appliqué à son niveau de 2019 de 2020 à 2022 et sans revalorisation de base entre 2020 et 2022. A partir de 2021 l'Etat « nationalise » directement cette part de TH jusqu'à la suppression en 2023 des cotisations de ces contribuables.

Au final les taux de TH 2020 de toutes les communes ne seraient plus modifiables techniquement.

En ce qui concerne le remplacement à partir de 2021 de la TH, le dispositif suivant est proposé :

La ressource de compensation sera constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prélevée actuellement par la métropole. Ainsi à partir de 2021 la commune récupèrera le taux appliqué actuellement par la métropole et donc le produit de fiscalité correspondant. En conséquence, le taux communal et celui de la métropole de 2019 s'agrègeront (soit 19,03% + 11,58%) pour ne former qu'un seul nouveau taux communal de TFPB en 2021.

Dans le cas de Saint-Priest, le produit supplémentaire obtenu de TFPB en 2021 (12 M€)³ sera supérieur au produit de TH perdu (10,4M€). Pour ce faire un coefficient minorateur sera appliqué à la nouvelle TFPB communale de 0,95 chaque année.

⇒ Dotation globale de fonctionnement (dotations forfaitaire + dotation de solidarité urbaine)

Le PLF 2020 mentionne une DGF stable fixée à 26,9 Md€ à périmètre constant. La péréquation au sein de cette enveloppe est encore favorisée cette année avec un abondement de 90 M€ supplémentaires sur la DSU comme en 2019.

De ce fait la DSU de la commune devrait progresser en 2020. Une progression de 0,75 M€ est prévue.

Ces efforts au sein d'une DGF prévue stable par le PLF 2020 seront nécessairement répercutés par un écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes, comme en 2019. La projection de ce dernier et le gain financier généré par l'augmentation de la population de

³ Montants TFPB Métropole et TH communale (y compris allocation compensatrices de TH) tirés des rôles 2018

Saint-Priest aboutissent à une dotation forfaitaire 2020 estimée provisoirement à 1,15 M€ soit – 22 %.

⇒ Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Les éléments présentés dans le PLF 2020 indiquent que ce fonds, qui représente la péréquation entre les collectivités suivant leur niveau de richesse, bénéficiera des mêmes ressources en 2020 soit 1 Md€ comme en 2018 et 2019. La ville étant commune contributrice, le prélèvement sur la fiscalité directe effectué en 2019 de 652 155 € est reconduit en prévision budgétaire 2020.

La suppression de la TH pourrait avoir des conséquences sur ce fonds.

⇒ Compensations d'exonérations fiscales

Elles recouvrent les exonérations de fiscalité décidées par l'État sur la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, soit 1,24 M€ globalement en 2019). Ces compensations ne subissent plus depuis la loi de finances 2018 de minorations.

En 2020 ce poste budgétaire ne devrait donc plus être en diminution. En l'état des discussions parlementaires à l'Assemblée Nationale une prévision a été réalisée légèrement supérieure aux notifications 2020, mais sera réajustée si nécessaire en fonction des derniers amendements et états fiscaux disponibles.

II. Situation socio-économique et financière de la Ville

1. L'attractivité économique de Saint-Priest

Le poids important de Saint-Priest au sein de la métropole peut être illustré par son classement au sein des cinq villes majeures du Rhône en fonction des ressources fiscales (bases) apportées par le secteur économique suivant l'impôt collecté : troisième commune de la métropole sur le plan du foncier bâti communal et seconde commune de la métropole en terme de cotisation foncière des entreprises.

Rang 2018 des ressources collectées	Foncier bâti au bénéfice des communes	Évolution 2018/2017 des bases	Cotisation foncière des entreprises au bénéfice de la métropole par commune	Évolution 2018/ 2017 des bases
1	LYON	2,0%	LYON	3,8%
2	VILLEURBANNE	2,7%	SAINT-PRIEST	5,0%
3	SAINT-PRIEST	3,3%	VILLEURBANNE	5,2%
4	VÉNISSIEUX	2,7%	VÉNISSIEUX	2,5%
5	VAULX-EN-VELIN	1,6%	VAULX-EN-VELIN	-0,9%

Saint-Priest reste toujours en tête de classement du point de vue des installations économiques avec un taux d'évolution des bases fiscales pour le foncier bâti en première position (+ 3,3 %) ou celui de la cotisation foncière des entreprises en seconde position (5,0%) très proche de celui de Villeurbanne.

2. Une population en croissance soutenue qui est prise en compte dans les orientations budgétaires

La population de Saint-Priest varie de façon croissante sur les périodes récentes avec cependant des facteurs propres d'évolution comme son taux de natalité supérieur à celui de la métropole. (La population municipale entrant en vigueur au 01/01/2019 est celle indiquée pour 2016 au sens statistique de l'Insee).

	2006	2011	2016
Population municipale	40 746	42 535	45 844
Population comptée à part	381	482	309
Population totale	41 127	43 017	46 153
Source : INSEE			
Résidences secondaires			117
Places de caravanes			32
Population DGF au 01/01/2019⁴			46 302

	Saint-Priest		Métropole
	2006 à 2011	2011 à 2016	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,9	+1,5	+1,1
due au solde naturel en %	+1,0	+1,2	+0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,2	+0,4	+0,2
Taux de natalité (‰)	16,2	17,4	15,6

Source : INSEE

Les conséquences budgétaires implicites du facteur démographique sont à prendre en compte afin de satisfaire la forte demande de services publics (écoles, crèches, etc..) et de loisirs. C'est pourquoi en 2020 la municipalité continuera d'apporter des réponses tant sur les budgets de fonctionnement que d'investissement.

3. Repérage de l'évolution financière des comptes de la ville fin 2019

A la date de production du présent rapport, il est encore difficile de donner des estimations précises sur le futur compte administratif (CA) 2019. Cependant des évolutions peuvent être esquissées sur certains indicateurs du budget par rapport au CA 2018.

⁴ La population DGF est celle utilisée dans le cadre de l'allocation des dotations, elle est majorée par rapport à la population INSEE

ENCOURS DE DETTE ⁵	DÉPENSE DE PERSONNEL/Dépenses réelle de fonctionnement	ÉVOLUTION RECETTES COURANTES	ÉVOLUTION DÉPENSES COURANTES
342 €	63,3%	+ 0,3%	0,7%

En réponse au besoin de financement accru du budget d'investissement 2019, l'encours de dette sera probablement en augmentation tout en restant sur un niveau faible.

Le solde dégagé par la section de fonctionnement sera inférieur à celui de l'année 2018 sous l'effet récurrent de baisse des dotations (certes plus faible) et des pertes prévues de subventions comme celle de l'Etat sur les rythmes scolaires.

Des produits exceptionnels sont également non renouvelés sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Toutefois le rythme de progression des recettes courantes reste encore non définitif, il serait susceptible de dépasser les 0,5% d'évolution en fonction des subventions et participations reçues. La progression des dépenses courantes de services publics est également susceptible de faire l'objet d'une révision à la baisse en fonction des charges définitives rattachées à l'exercice 2019.

INDICATEURS DE PROJECTION CA 2019	CA (2018)	CA (2019)	ÉVOLUTION (%)
ENCOURS DE DETTE EN EUROS PAR HABITANT	197,47 €	341,58 €	+ 75,54 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ⁶	9 496K€	8 972 K€	- 5,52%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES	65 971 K€	66 174 K€	+ 0,31%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES	56 619 K€	57 040 K€	+ 0,74%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE ⁷	8 650 K€	7 765 K€	- 10,23%

⁵ Stock de dette détenu par la ville rapporté par habitant (population 2019)

⁶ Surplus des recettes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses hors charges financières

⁷ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières

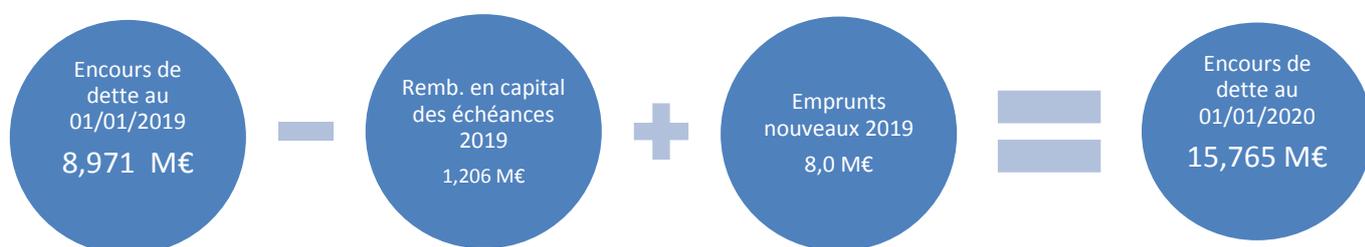
4. Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements du mandat

L'exercice 2019 a enregistré la mobilisation le 31 mai 2019 d'un emprunt de 8 M€ à taux fixe contracté en 2018 dans le cadre du bouclage du compte administratif 2018.

Progressivement le volume des opérations d'investissements en augmentation engendre un besoin financier que les autres sources de financement (autofinancement, cessions, FCTVA) ne peuvent couvrir totalement.

Le solde de l'appel à l'emprunt 2019 n'est pas encore défini, il sera fonction essentiellement du niveau global des investissements exécutés et des engagements consécutifs aux marchés de travaux notifiés.

L'encours de dette projeté actuellement au début de l'exercice 2020, intègre donc l'emprunt de 8,0 M€, soit un encours de dette par habitant de 341 € contre plus de 1 000 € pour la moyenne de la strate au niveau national.



Pour l'exercice 2020, il est envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 14 M€ qui représente plus de 60% des investissements. Toutefois cette ressource sera utilisée de façon partielle en fonction de l'affectation du résultat de 2019 et du besoin de financement des investissements.

Descriptif de la dette au 01/01/2020 :

Capital restant dû ⁸ (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne ⁹
15 765 000 €	1,49%	13 ans et 1 mois	6 ans et 8 mois

⁸ Stock de capital des emprunts restant à devoir aux prêteurs avant l'échéance du 01/01/2020

⁹ La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

L'extinction actuelle de dette (hors emprunts nouveaux 2020 et remboursement anticipé éventuel) est retracée dans le tableau ci-dessous pour 4 contrats d'emprunts jusqu'à la fin de vie de ces derniers.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	15 765 000.06 €	1 251 666.64 €	* 216 974.91 €	* 1 468 641.55 €	14 513 333.42 €
2021	14 513 333.42 €	1 251 666.64 €	* 193 846.26 €	* 1 445 512.90 €	13 261 666.78 €
2022	13 261 666.78 €	1 251 666.64 €	* 173 851.91 €	* 1 425 518.55 €	12 010 000.14 €
2023	12 010 000.14 €	1 251 666.64 €	* 153 857.55 €	* 1 405 524.19 €	10 758 333.50 €
2024	10 758 333.50 €	1 251 666.64 €	* 133 954.32 €	* 1 385 620.96 €	9 506 666.86 €
2025	9 506 666.86 €	1 251 666.64 €	* 113 868.86 €	* 1 365 535.50 €	8 255 000.22 €
2026	8 255 000.22 €	1 251 666.64 €	* 93 874.50 €	* 1 345 541.14 €	7 003 333.58 €
2027	7 003 333.58 €	1 251 666.64 €	* 75 007.94 €	* 1 326 674.58 €	5 751 666.94 €
2028	5 751 666.94 €	1 101 666.64 €	* 57 384.53 €	* 1 159 051.17 €	4 650 000.30 €
2029	4 650 000.30 €	1 051 666.64 €	* 45 125.83 €	* 1 096 792.47 €	3 598 333.66 €
2030	3 598 333.66 €	1 051 666.84 €	* 32 398.72 €	* 1 084 065.56 €	2 546 666.82 €
2031	2 546 666.82 €	618 333.32 €	21 666.67 €	639 999.99 €	1 928 333.50 €
2032	1 928 333.50 €	618 333.32 €	14 733.33 €	633 066.65 €	1 310 000.18 €
2033	1 310 000.18 €	618 333.32 €	7 800.00 €	626 133.32 €	691 666.86 €
2034	691 666.86 €	351 666.86 €	1 300.00 €	352 966.86 €	340 000.00 €
2035	340 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	255 000.00 €
2036	255 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	170 000.00 €
2037	170 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €
2038	85 000.00 €	85 000.00 €	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €
		15 765 000.06 €	* 1 335 645.33 €	* 17 100 645.39 €	

*Échéances d'intérêt simulées sur variation anticipée du Livret A sur prêts PRU de la CDC

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Ville en relation avec les contraintes de capacité de désendettement proposée dans la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 (soit une capacité de désendettement moyenne de 11 années d'épargne brute) alors que le ratio actuel de Saint-Priest est de moins de 3 années.

III. Les prévisions de l'exercice budgétaire 2020

1. Orientations et décisions majeures du budget 2020

- Les taux d'imposition de la Ville restent stables en 2020

Comme en 2019, la ville maintiendra ses taux stables en 2020.

Le projet de loi de finances 2020 contient des dispositions détaillées de la réforme de la fiscalité locale (cf. point I.4 sur les mesures annoncées du PLF et leur traduction budgétaire) avec un gel imposé des taux 2020 de taxe d'habitation au niveau de 2019.

Cette mesure pourrait conduire à ne plus voter de taux de taxe d'habitation dès 2020 lors du conseil municipal alors que la suppression totale de la taxe d'habitation n'était prévue que pour 2023 concernant les 20% de contribuables toujours imposés.

Taux communaux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	17,65%	17,65%	17,65%	17,39%	17,39%	17,39%	17,39%
Taxe foncière bâti	19,32%	19,32%	19,32%	19,03%	19,03%	19,03%	19,03%
Taxe foncière non bâti	73,43%	73,43%	73,43%	72,33%	72,33%	72,33%	72,33%

- Un renforcement du service public et de la vie de la cité sur plusieurs domaines :

L'exercice 2020 verra différents secteurs bénéficier de crédits destinés à l'élargissement de l'offre de service public, au développement du dynamisme urbain, tout en poursuivant la réhabilitation de plusieurs infrastructures majeures :

Pour la rénovation et le maintien des services publics de proximité

- Travaux de réfection de la salle Millan à Manissieux
- Présence en année pleine de la nouvelle antenne de police municipale à Bel Air

Pour l'enfance et la jeunesse

- Des places de crèche supplémentaires (35 places en crèches privées à partir de septembre 2020 sur la zone du centre ville)
- La mise en place d'équipements visant à renforcer la sécurité des accès dans les crèches
- Un équipement de proximité en année pleine sur le quartier Berliet avec la nouvelle maison de quartier initiée depuis septembre 2019

Pour les écoles

- Le démarrage des travaux de la réhabilitation - extension des groupes scolaires Jaures et de l'opération de réhabilitation et rénovation énergétique du groupe scolaire S Signoret
- Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre pour le réagencement du restaurant du groupe scolaire plaine de Saythe

Pour le tissu urbain en centre-ville

- Mise en oeuvre de l'opération de renouvellement urbain de Bellevue (participation au NPNRU, au plan de sauvegarde et de relogement) avec une autorisation de programme budgétaire 2020/2029
- Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement et la réorganisation d'un pôle médiathèque
- Installation de la maison de la jeunesse rue H. Marechal

Pour le patrimoine et la culture

- Démarrage des travaux de rénovation du TTA
- Lancement d'une nouvelle délégation en vue de l'extension du cinéma le scénario

Pour le développement durable

- Actions mises en oeuvre dans le cadre du dispositif de protection des espaces naturels et agricoles périurbains

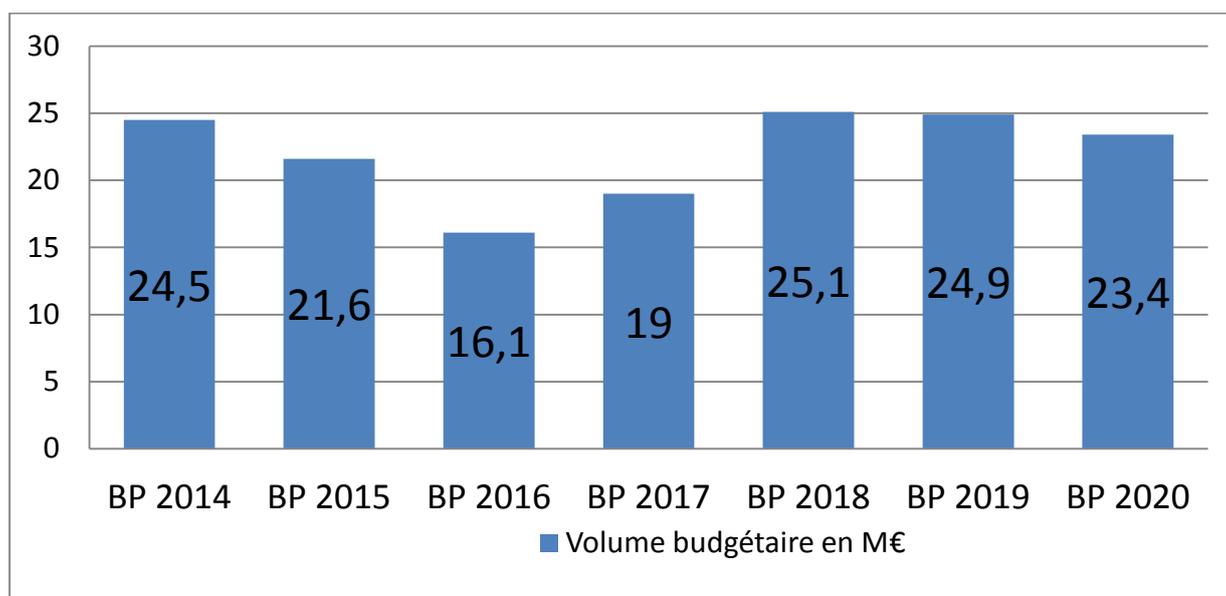
Pour le sport

- Livraison du stade Jacques Joly
- Livraison du club-house pour le Saint-Priest Rugby
- Consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'extension (nouveau bassin) du complexe sportif Pierre Mendès France

➤ La poursuite des investissements communaux : **23,4 M€ programmés en 2020**

Le budget alloué aux investissements reste sur un niveau supérieur à 20 M€ avec un effort d'équipement programmé très supérieur aux ratios de la strate soit près de 507 € par habitant en prévision 2020. Pour illustration les résultats du compte administratif 2018 indiquaient que cet effort se situait à 494 € contre 324 € pour la strate au niveau national.

Le socle de ce programme (+ de 50% des crédits) est constitué d'opérations pluriannuelles de travaux qui désormais sont gérées sous autorisations de programmes votées en 2019 (dont la réhabilitation - extension du TTA pour 17,06 M€ et la réhabilitation - extension du groupe scolaire Jean Jaurès pour 12,9 M€). Une troisième autorisation de programme (projet de renouvellement urbain de Bellevue) sera proposée lors du vote du budget primitif 2020. Cette base d'investissement est augmentée des études préparant les opérations pluriannuelles, des nouveaux travaux annuels, des acquisitions foncières et des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.



En fonction du bouclage de certains marchés publics ou de projets d'ici le vote du budget primitif 2020 ce niveau d'investissement est susceptible de varier légèrement.

2. Les produits de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des ressources courantes

Les ressources courantes correspondent à l'essentiel (99%) des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.

En comparaison du budget primitif (BP) 2019 les recettes courantes du budget 2020 sont en progression estimée de +2,58 %.

Ce bon taux de croissance dès l'établissement du DOB reste encore soumis à des variations en raison des hypothèses actuelles de confection du budget et notamment celle d'évolution des bases fiscales.

Depuis 2018 les produits cumulés de la fiscalité et des dotations retrouvent un rythme de croissance qui se consolide au fil des exercices.

En premier lieu les ressources nettes¹⁰ fiscales directes progressent annuellement de plus de 3% en réalisation pour 2018 et 2019.

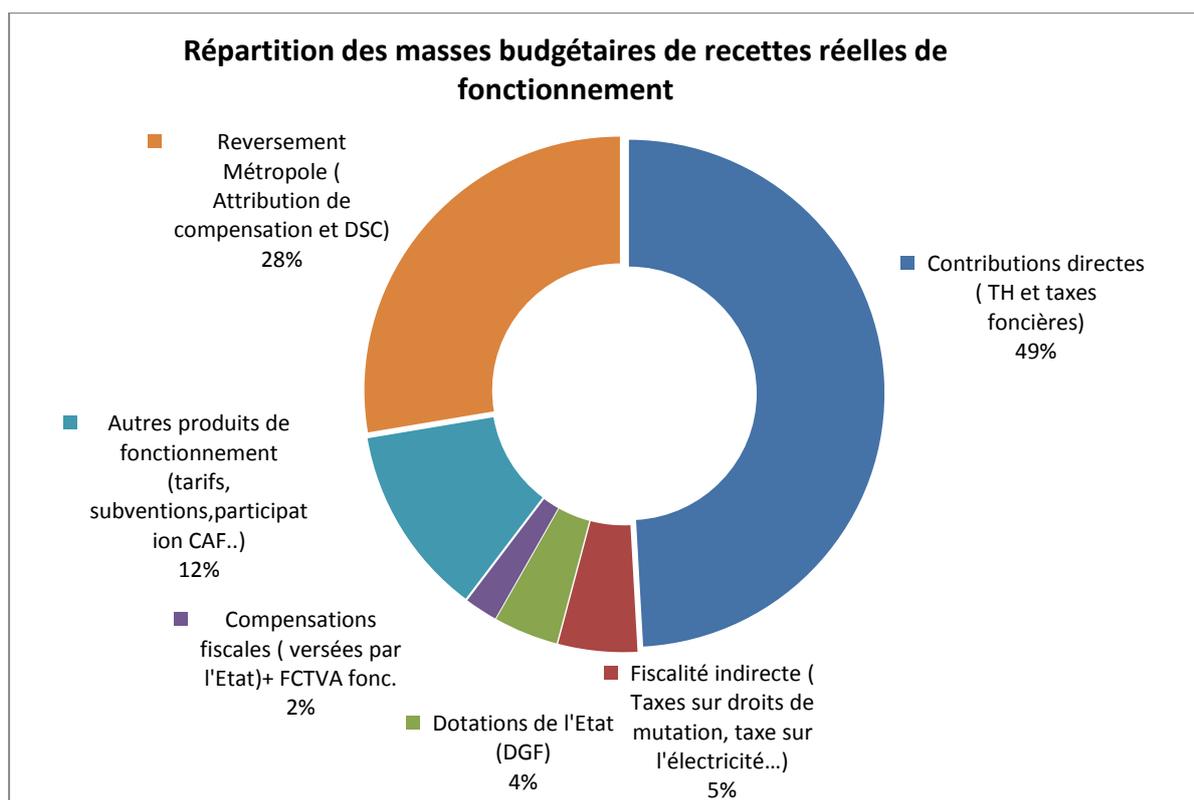
Mais la croissance estimée au BP 2020 serait supérieure à 4% du fait de l'estimation assez basse réalisée au BP 2019 (Si la comparaison est effectuée par rapport aux réalisations attendues en 2019 elle ne représente que 2,12%).

Par ailleurs les dotations ne représentent plus un facteur de minoration des ressources qui freine sensiblement les recettes. Elles diminuent en moyenne de 2018 à 2019 de moins de 3%, et l'estimation du BP 2020 sera de -2.42% par rapport au BP 2019.

Les autres postes ne sont pas contributeurs, à l'image des participations/subventions (0,13%) qui se stabilisent et des produits de services (-7,48%).

La répartition des ressources estimée en terme budgétaire indique un financement majoritaire par la fiscalité directe et reversée, au détriment des dotations de l'État.

¹⁰ Avec le prélèvement fiscal qui est opéré au titre de la péréquation (FPIC) entre communes riches et pauvres



➤ Projection globale de la fiscalité directe 2020 (article 73111)

La prévision de produit des contributions directes 2020 de 33 M€ repose sur la base fiscale définitive 2019¹¹ à laquelle est appliquée des hypothèses de revalorisation¹², et d'accroissement en fonction des nouvelles constructions.

La comparaison des estimations de BP à BP indique un taux conséquent de 4,13% mais qui ne tient pas compte des notifications après le vote du BP 2019. En la matière ces dernières avaient procuré plus de 500 000 € de produit nouveau en raison des intégrations de bases issus des nouveaux locaux économiques et dans une moindre mesure des locaux d'habitations nouveaux.

Comme évoqué précédemment une évaluation de l'estimation 2020 avec le produit attendu 2019 est plus basse soit 2,08%

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
31 800	33 113	4,13 %	1 313

¹¹ Total des valeurs locatives en euros des appartements, maisons, locaux professionnels soumis à imposition locale

¹² Revalorisation annuelle appliquée nationalement à la valeur locative de chaque bien d'habitation et revalorisation annuelle appliquée au niveau départemental sur les locaux commerciaux et sur les locaux industriels

➤ Établissement de la base fiscale 2019 définitive

La prévision de produit fiscal 2019 prend appui sur les rôles fiscaux définitifs reçus en 2019 qui forment l'assiette de calcul. Cette base est en évolution globale de près de 3,8% par rapport aux bases de 2018.

- Revalorisation forfaitaire de la base fiscale des locaux d'habitation 2019 : 0,9 %

Cette dernière est depuis 2017 basée sur l'inflation constatée l'année précédant la loi de finances. Cependant cette révision annuelle a été remise en cause par le gouvernement dans le cadre du PLF 2020. Le motif invoqué étant son incompatibilité avec l'objectif de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables en 2020 et pour les 20% restant en 2023.

En l'état des débats, il est acté une revalorisation de 0,9% (contre 2,2% en 2019) qui pénalisera les collectivités par rapport à l'inflation constatée.

- Accroissement de la base 2019 des locaux d'habitation : 2 %

Compte tenu du dynamisme économique et immobilier de la Ville de Saint-Priest une hypothèse globale de 2 % de progression a été appliquée sur les bases définitives des locaux d'habitation. Elle comprend notamment un volume estimatif de nouveaux logements occupés au 1^{er} janvier 2020 et ceux qui ne seront plus exonérés. En fonction des dernières informations des services fiscaux ce taux sera éventuellement réajusté.

- Revalorisation et accroissement de la base 2019 des locaux professionnels et établissements industriels : 1,67%

Le décret n° 2018-1092 du 5 décembre 2018 a précisé la nouvelle méthode de mise à jour permanente des tarifs servant à l'établissement des valeurs locatives des locaux professionnels¹³. Cette méthode a très faiblement revalorisé au final les tarifs 2019 appliqués par m² aux locaux professionnels.

C'est pourquoi en 2020 aucun taux de revalorisation ne sera appliqué à ces tarifs sur les locaux professionnels.

En revanche il a été estimé une surface cumulée de nouveaux locaux professionnels et industriels qui représenterait globalement + 1,67% d'augmentation physique des bases.

¹³ Elle prévoit que les tarifs seront annuellement mis à jour en appliquant aux derniers tarifs publiés un coefficient d'évolution égal, pour chaque catégorie et pour chaque secteur, à la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour.

➤ Les reversements de la Métropole

	BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
Attribution de compensation	17 721	17 721	+ 0,00 %	
Dotation de solidarité communautaire	693	925	+ 33,41%	+ 231 645

Ce poste traduit en partie le reversement effectué par la Métropole au titre de l'attribution de compensation (AC) qui forme le solde (17,7 M€) définitif et résiduel au titre des transferts de compétences effectués vers le Grand Lyon dans le cadre de l'instauration de la taxe professionnelle unique depuis la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole.

Une prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées de la métropole devraient statuer d'ici la fin d'année 2019 sur la compétence de gestion des terrains des terrains familiaux d'accueil (gens du voyage sédentarisés) qui concerne pour la ville l'actuel terrain familial situé rue du Dauphiné. Après validation de ce transfert par la métropole et la commune une diminution de l'ordre de 20 000 € sera déduite de l'AC.

La Dotation de Solidarité Communautaire a subi en 2019 un relèvement opportun alors qu'elle était gelée depuis 2013. L'enveloppe ayant été augmentée de plus de 30% soit 27 M€ contre 20,4 M€.

La répartition des 6,5 M€ supplémentaires a été calculée pour une part en fonction des évolutions de population DGF dans chaque commune entre 2013 et 2018. L'autre part dépendant d'un coefficient égal pour chaque commune. Pour Saint-Priest le gain est de 231 645 € avec une évolution de plus de 3 000 habitants entre 2013 et 2018.

L'estimation 2020 de 925 025 € prend en compte cette évolution sans variation nouvelle.

➤ Des recettes de la fiscalité indirecte croissante :

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
3 292	3 418	3,83	+ 126

L'évolution de la plupart des taxes indirectes (taxe sur l'électricité, TLPE), et notamment celle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), reflète en grande partie le dynamisme de l'activité économique et foncière du territoire San-Priod.

Sur les DMTO au regard de l'exécution constatée actuelle proche du crédit inscrit en 2019, une augmentation prévisionnelle a été effectuée : 1,60 M€ pour 2020 contre 1,5 M€ en 2019.

- Les dotations et transferts de l'État toujours en diminution (-3,1%)

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
4 171	4 040	-3,14	-131

Depuis 2018 la DGF des communes n'est plus affectée par la contribution au redressement des finances publiques. Cependant la mécanique de diminution annuelle de la dotation forfaitaire perdurera en 2020 au titre de son écrêtement récurrent en fonction de l'abondement effectué notamment sur les enveloppes de péréquation de la DGF.

Malgré l'effet amortisseur de l'accroissement de la population prévu (estimation de près 700 habitants en population DGF prévue), la dotation forfaitaire est estimée actuellement en diminution de - 0,32M€ par rapport à la notification 2019.

La Dotation de Solidarité Urbaine, deuxième composante de la DGF joue un rôle péréquateur pour les communes urbaines. Elle a favorablement progressé en 2019 (+0,10 M€) soit un montant actuel de 1,52 M€ sous l'effet d'un abondement au niveau national (90 M€). Pour 2020 cette progression devrait être reconduite, en conséquence la dotation est estimée à 1,60 M€.

Enfin les exonérations de la fiscalité locale reversées par l'État sont sujettes à des variations importantes depuis 2015 qui traduisent les interactions de la fiscalité locale et celle de l'État. La prévision globale actuelle de 1,29 M€ tient compte essentiellement de l'évolution des exonérations connus de la taxe d'habitation. Ces dernières permettraient de bénéficier d'une faible progression des compensations totales de plus de 41 000 € soit un montant global de 1,29 M€

- Les autres produits

Ils sont composés des recettes liées à l'exploitation des services publics et activités proposées par la municipalité (activités périscolaires, piscines, crèches, activités sportives etc....) et des subventions d'exploitation des partenaires.

Les variations proposées sur les produits de services dépendent du volume d'activité mais pas des tarifs qui sont stables pour 2020. Bien que ce domaine de recettes soit globalement stable (+ 0,05%) des évolutions internes sont à noter :

A titre d'illustration une évolution de BP à BP est prévue à la hausse des encaissements du théâtre Théo Argence en lien avec le déroulement de programmation hors les murs sur la ferme Berliet ou le réajustement des produits issus des redevances sur le secteur de l'accueil périscolaire.

En revanche la progression des recettes globales liée au subventionnement (+ 87 000 €) provient d'une participation en hausse de nos partenaires. Plus particulièrement le financement de la CAF reste le principal élément de cette progression.

BP 2018	BP 2019	Évolution en %	Évolution en K€
7 122	7 211	1,25	89

3. Les dépenses de la section de fonctionnement

➤ L'évolution des dépenses courantes

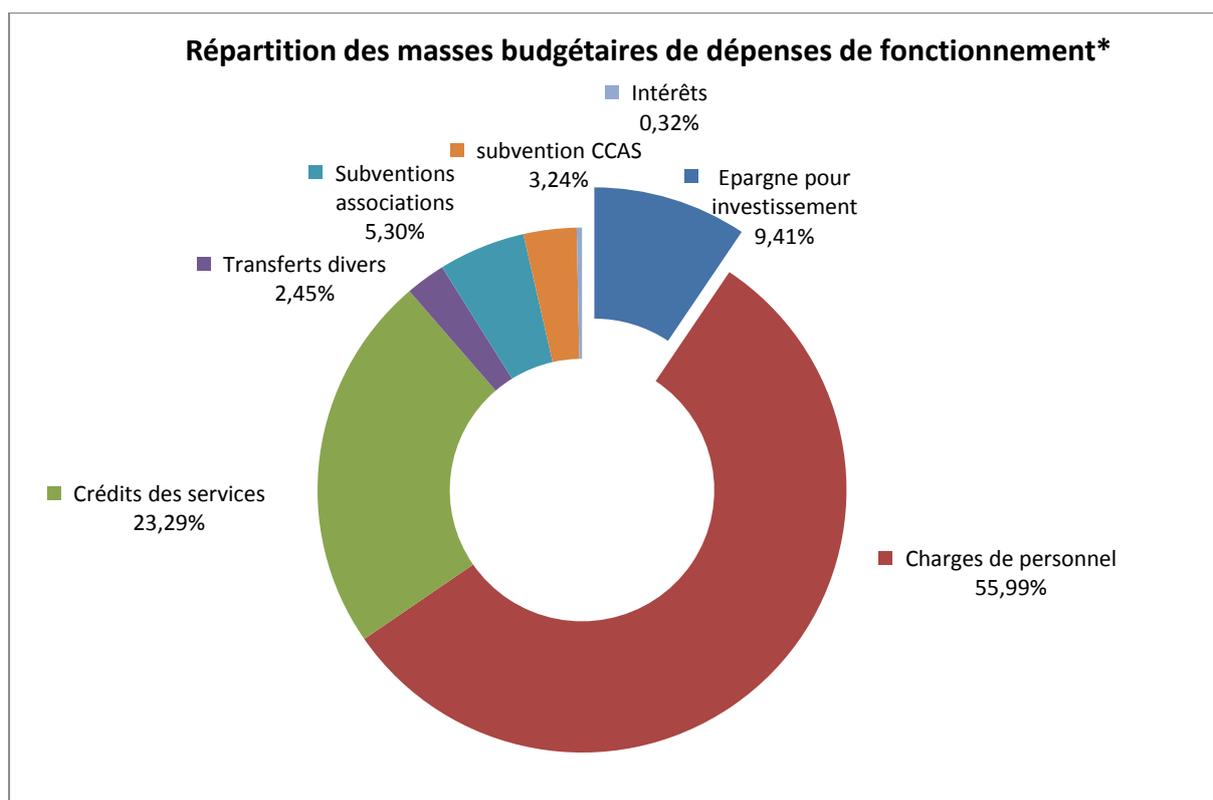
Le volume des crédits budgétaires prévus sur ces dépenses se situe autour de 60,2 M€. Il est composé des principales (98%) dépenses réelles de la section de fonctionnement pour lesquelles la commune a l'obligation de prévoir la charge budgétaire : frais de personnel, charges à caractère général, subventions.

Le taux d'évolution global de ces postes est sensiblement plus élevé que les années précédentes avec un taux de 2,89%. Il souligne la continuité des services rendus auprès des citoyens mais aussi les contraintes plus fortes qui s'appliquent à la municipalité (notamment sur les contributions obligatoires et les coûts induits par les équipements).

Par ailleurs les économies budgétaires qui sont obtenues ne peuvent compenser intégralement les précédents éléments. Cependant certains suppléments de crédits budgétés pourraient faire l'objet de financements qui ne sont pas encore inscrits.

Au final sur le périmètre de la totalité des dépenses réelles, le taux d'évolution de BP à BP est de + 2,70%. Cet écart avec le taux d'évolution des charges courantes provient de l'ajustement budgétaire de l'estimation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) sur le prélèvement réellement effectué en 2019 et des charges exceptionnelles prévues en diminution.

Au-delà de cette analyse, la structure globale des dépenses de fonctionnement (y compris épargne pour l'investissement) est assez similaire avec des dépenses de personnel stables (56%) et moins de un quart des crédits destinés à l'exploitation des services municipaux. A ces postes viennent s'ajouter les subventions versées et diverses charges pour plus de 10% et les intérêts de la dette pour 0,3%. Le solde des dépenses de 9,4 % est consacré au financement des investissements.



*Masse et répartition budgétaires totales y compris opération d'ordre

⇒ Les crédits des services

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
15 265	15 746	+ 3,15	+ 481

Malgré les diminutions et rationalisations de crédits que certains services réalisent les charges d'exploitation sont orientées à la hausse.

A ce titre en 2020, des prestations conséquentes bénéficieront directement à la population:

- L'offre de service en matière de jeunesse et de proximité intégrera en année pleine l'exploitation de la maison de quartier de Berliet
- Un achat complémentaire de 35 places de crèche est prévu dès septembre 2020 sur la zone du centre-ville

La révision des dépenses en termes d'économie et de maîtrise des crédits est toujours présente sur les postes et services qui sont en mesure de poursuivre ces efforts.

Ces derniers portent notamment sur l'éclairage public, la gestion des fluides des bâtiments et des achats de fournitures du magasin, la taxe foncière due (suite à des recherches de dégrèvements pérennes), et l'ajustement des marges de manœuvre budgétaire sur certains crédits.

Par ailleurs un poste de charge ponctuel de plus de 100 000 € vient impacter le budget 2020 afin de contracter une assurance dommage ouvrage concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du TTA.

⇒ Les charges de personnel

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
36 989 K€	37 850 K€	+ 2,33	+ 861

CA 2019 prévu	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
36 814 K€	37 850 K€	+ 2,81	+ 1 036

La comparaison des crédits prévisionnels affectés au chapitre des dépenses de personnel de BP à BP amène une évolution de + 2,33%, soit une progression de 861 000 € entre 2019 et 2020.

L'évolution des charges de personnel entre le CA 2019 attendu (36,814 M€) et le BP 2020 correspond à une augmentation de 2,8% soit une hausse de 1,036 M€.

Ces évolutions résultent du maintien d'un haut niveau de services rendus à la population, avec de nouvelles créations de poste dans les domaines de la tranquillité publique, des actions scolaires, des services techniques et de la culture. En parallèle, les « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », une composante règlementaire majeure du glissement vieillesse technicité, continuent de peser pour près de 200 000 € supplémentaires dans la masse salariale 2020.

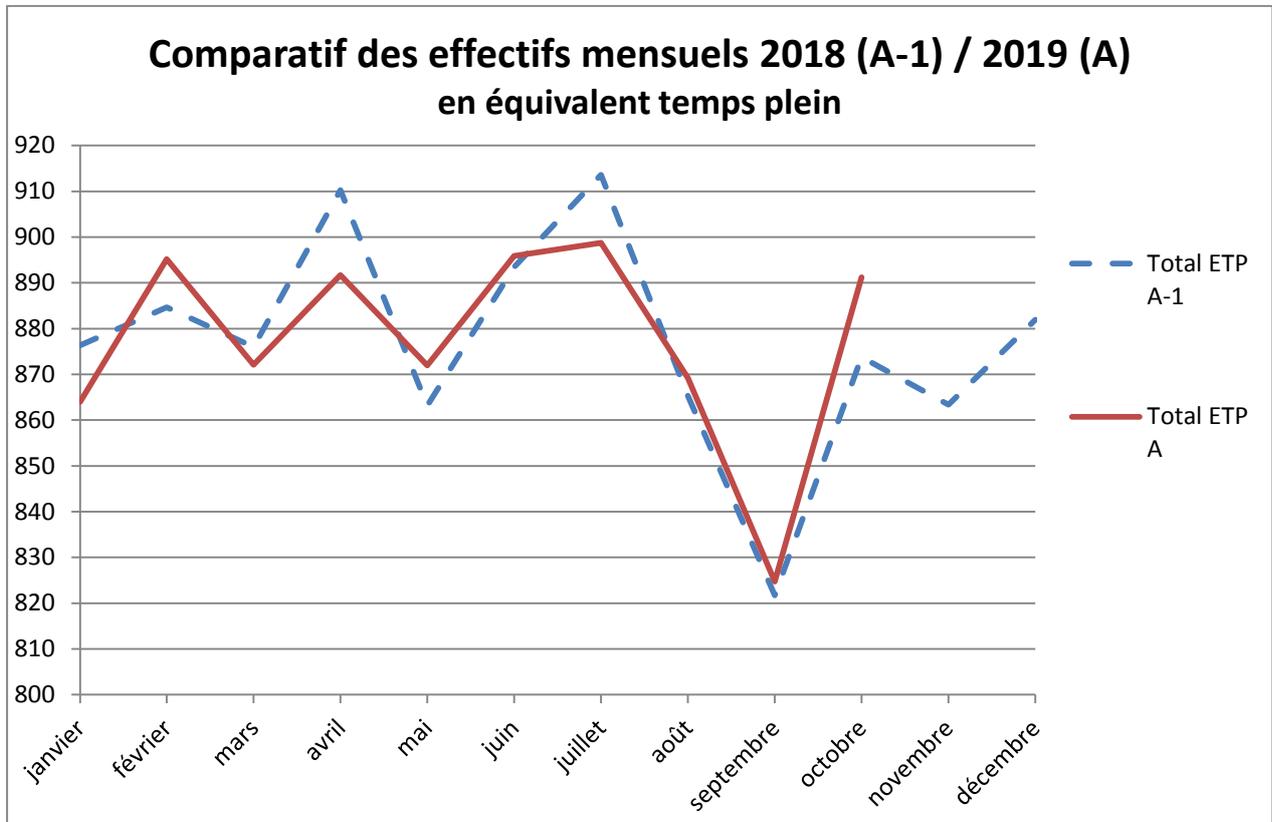
Les postes supplémentaires suivants sont budgétisés par service et affectation :

- Sur le secteur des services techniques 1 chargé d'opérations Travaux et Bâtiments sur l'affectation Maintenance Patrimoine Bâti et 3 jardiniers polyvalents sur l'affectation Espaces Verts
- Dans le domaine du scolaire 3 ATSEM (prospective scolaire 2020) sur l'affectation Education ATSEM
- Pour la police municipale 1 ASVP en affectation Surveillance voie publique et 1 agent sur l'affectation Brigades de Jour
- Sur le service de la médiathèque 1 adjoint du patrimoine

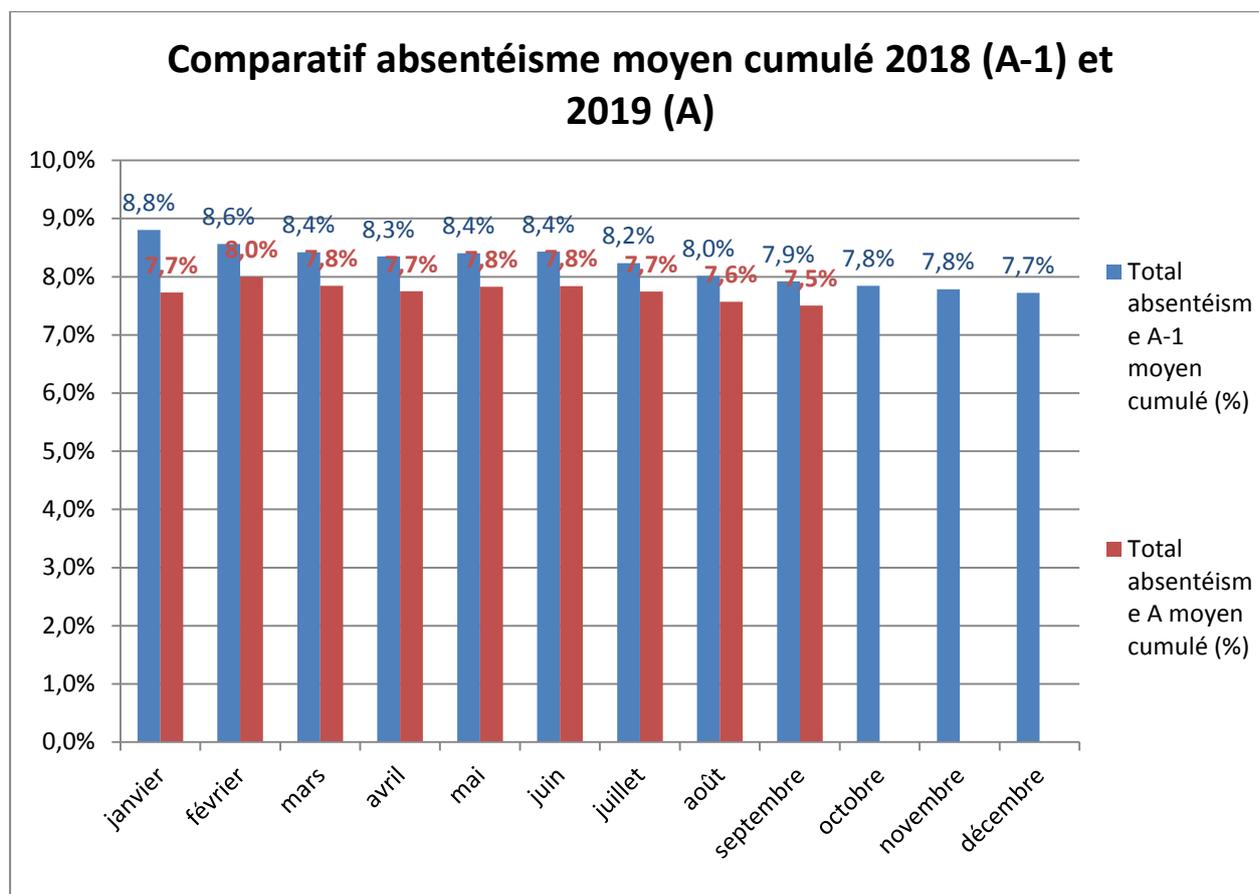
Ces dépenses supplémentaires s'ajoutent à d'autres réajustements dans les effectifs réalisés au cours de l'année 2019 et qui produiront encore des effets en 2020.

Une source d'économie temporaire est toutefois à prendre en compte pour le budget 2020, à savoir le gel total ou partiel de postes au Théâtre, pendant les travaux, qui représente une économie potentielle de l'ordre de 70 000 €.

S'agissant de la courbe des effectifs, la stabilisation entamée en 2018, s'est confirmée tout au long de l'année 2019, mais tend vers une légère hausse pour le dernier trimestre 2019 et l'année 2020, du fait des recrutements réalisés sur les nouveaux postes :



L'absentéisme reste pour sa part sur une tendance à la baisse à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.



⇒ Considérant la structure des effectifs, les projections de la masse salariale pour l'année 2021, sont établies comme suit :

	2019	2020	2021
Total du Budget général - Chapitre 012	36 815 000 €	37 850 000 €	38 670 599 €

⇒ Les subventions et contributions

Le chapitre budgétaire des autres charges de gestion courante qui comprend à la fois les subventions et les contributions obligatoires devrait progresser de près de 5,5 % en 2020 sous l'effet de 3 postes.

Le premier est constitué de la contribution obligatoire des communes aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association qui doit inclure désormais l'obligation de scolariser dès l'âge de 3 ans (loi Blanquer) et son financement conjoint.

Cette contrainte implique en 2020 un relèvement conséquent de la contribution communale à l'école privée Jeanne D'Arc pour le financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles (84 élèves).

Pour l'instant aucune compensation financière de l'état n'est encore définie précisément (non budgété) afin de diminuer le supplément budgétaire de + 121 042 € (soit au total une contribution annuelle de 248 161 €).

L'effort global de la ville en faveur des associations sur la partie des subventions de fonctionnement récurrente est prévu actuellement sur un niveau de plus de 45 000 par rapport à 2019 soit 3,58 M€, avec un soutien orienté sur les clubs sportifs et le secteur équipements de quartier / jeunesse. Cependant en fonction des engagements de la municipalité pour l'accompagnement du mouvement associatif ce montant est susceptible de varier.

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
3 541	3 586	+1,29	+ 45

Le soutien du CCAS sera particulier en 2020, car il tient compte de deux éléments d'accompagnement financier.

L'exercice budgétaire 2019 ayant financé des travaux importants d'aménagement (366 000 €) de la maison Simone Veil, l'excédent global dégagé ne sera pas en mesure, exceptionnellement, de participer à l'équilibre du budget 2020 comme cela était le cas auparavant. Et ce d'autant plus que le CCAS s'engagera en 2020 dans l'élargissement du contrat local de santé avec le développement de projet.

Au global, la subvention proposée augmente de plus de 186 000 € soit 2,19 M€.

BP 2019	BP 2020	Évolution en %	Évolution en K€
2 004	2 190	+9,33%	+ 186

4. Des investissements supérieurs à 23 M€

⇒ L'évolution des investissements

Le montant prévisionnel¹⁴ des investissements pour le budget 2020 est de 23,4 M€. La comparaison d'un exercice à l'autre n'est cependant pas pertinente car la nature de ces dépenses est en partie non récurrente (à l'inverse des dépenses de fonctionnement). Toutefois une partie du programme d'investissement est constitué d'opérations pluriannuelles qui représentent plus de 50% des crédits prévus (la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence ainsi que l'extension et la rénovation du groupe scolaire J. Jaurès)

⇒ Ventilation des investissements majeurs (montants provisoires)

L'effort d'investissement culturel (37%) sera consacré essentiellement à la réhabilitation et l'extension du Théâtre Théo Argence en cours d'année 2020, soit 8,5 M€ de crédits de paiement inscrits au budget 2020 à valoir sur l'autorisation de programme de 17 M€ de travaux.

Sur le secteur scolaire des investissements majeurs représentent le quart des crédits du budget 2020 soit 5,7 M€ avec :

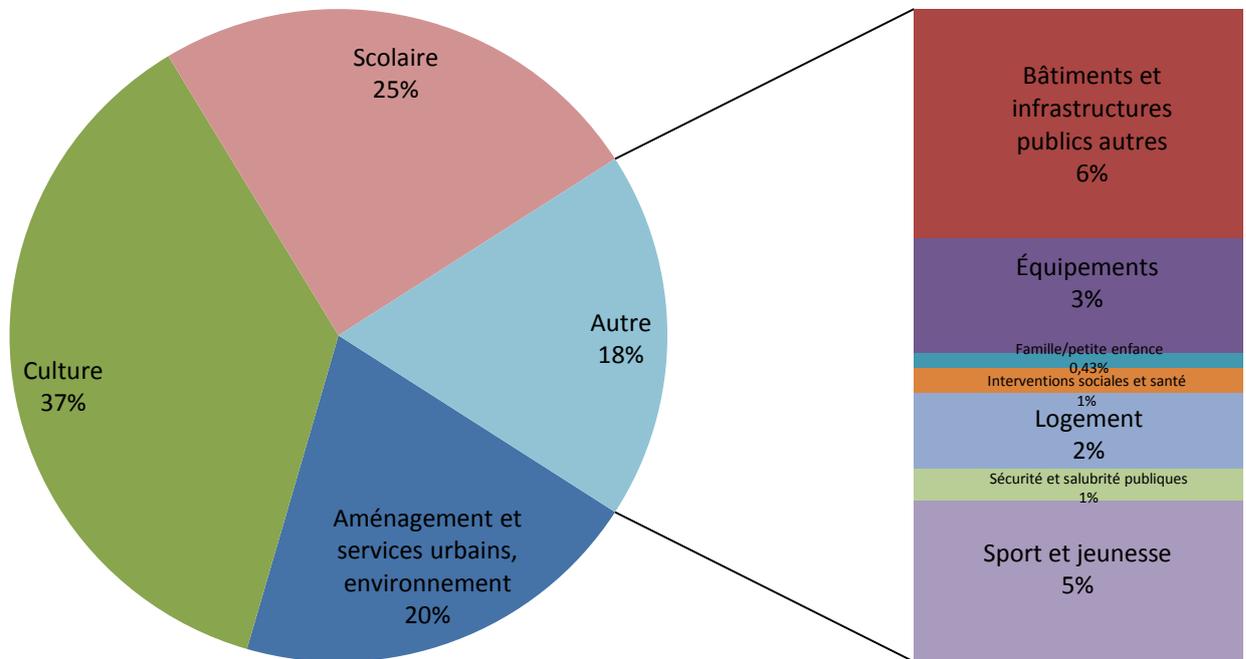
- L'extension et la rénovation du groupe scolaire J. Jaurès pour 4 M€ de crédits de paiement issus de l'autorisation de programme de 12,9 M€ de travaux.
- La rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire S Signoret pour plus de 1 M€ de crédits destinés au règlement des avances à la SPL OSER en tant que délégataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- L'étude et la maîtrise d'œuvre pour les réaménagements du restaurant scolaire du GS Revaison et celui de plaine de Saythe

Le domaine de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement supportera les investissements (20 %) qui modèlent les territoires et les quartiers:

- Avec une autorisation de programme (AP) 2020/2029 de plus 14 M€ qui sera proposée au vote pour l'exécution du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Bellevue et de son plan de sauvegarde 2020/2024.
Dans ce cadre budgétaire en 2020, 0,6 M€ de crédits de paiement seront budgétés à partir de l'AP, et en parallèle 0,72 M€ financeront l'acquisition par la ville de logements et de commerces nécessaire au déroulement du NPNRU de Bellevue.
- Avec l'aménagement d'un parking sur Revaison (0,25 M€) et la création d'une sente (chemin des carres) Dauphiné/Revaison (0,25 M€)
- Enfin une enveloppe de réserve foncière et d'achat est prévue pour l'acquisition de terrains : 1,08 M€

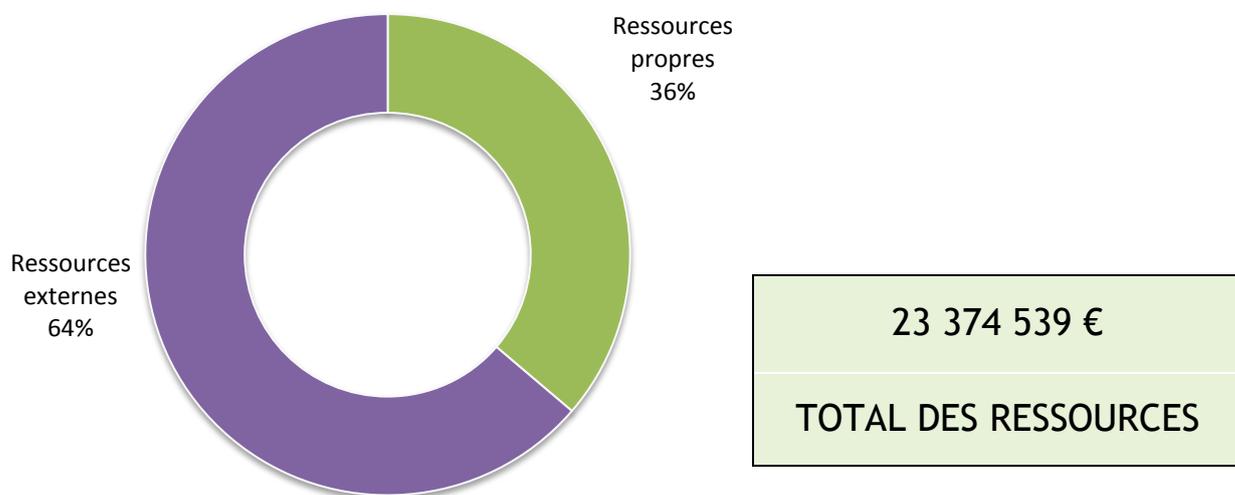
¹⁴ Non figé définitivement au stade du DOB

Répartition des investissements 2020



5. Les ressources de financement des investissements

Financement des investissements 2020



RESSOURCES PROPRES (36%)	8 475 576
AUTOFINANCEMENT ¹⁵	4 973 576
CESSIONS	240 000
FCTVA +TLE ¹⁶	3 262 000

RESSOURCES EXTERNES (64%)	14 898 963
SUBVENTIONS ¹⁷	442 450
EMPRUNTS	14 456 513

La structure prévisionnelle de financement des investissements pour 2020 reste saine dans la mesure où le faible endettement actuel de la commune (moins de 3 années d'épargne brute) autorise le recours à un financement extérieur par emprunt (et subvention) plus important que celui des ressources propres.

Elle est donc composée des ressources externes (64%) avec un emprunt nouveau d'équilibre de plus de 14 M€ complété des subventions de nos partenaires (2%). Le montant calculé de l'emprunt ne devrait pas être mobilisé en totalité en fonction de l'affectation du résultat excédentaire de 2019. En effet ce schéma initial de financement est basé à partir des crédits qui seront exécutés au cours de l'année avec des écarts parfois sensibles.

¹⁵ Ressources dégagées par la section de fonctionnement

¹⁶ Remboursement par l'Etat de la TVA décaissée sur les investissements 2018 projetés et Taxe Locale d'Equipement

¹⁷ Subventions sur projets d'investissement reçues des partenaires (Région, Métropole, État)

Les ressources propres se composent d'un autofinancement prévisionnel pour près de 21 % du montant des travaux et équipements financés. Le remboursement prévisionnel de la TVA par le biais du FCTVA et la TLE viennent compléter ces moyens à hauteur de 14%. Ce dernier élément et particulièrement le FCTVA sera revu à la hausse en fonction de l'exécution des investissements 2019.

6. La programmation des investissements futurs

Les années 2020 à 2021 vont constituer du point de vue de la programmation des investissements la continuité des opérations pluriannuelles lourdes engagées en 2019 (réhabilitation-extension du groupe scolaire Jaurès, rénovation énergétique-extension du groupe scolaire S Signoret, réhabilitation du TTA, NPNRU de Bellevue, Réhabilitation extension piscine PMF, aménagement de la médiathèque) et des réalisations de moindre envergure mais nécessaires en terme d'entretien et d'aménagement sur divers groupes scolaires.

Cette période peut se visualiser de manière synthétique en grands secteurs d'investissement qui forment la décomposition pluriannuelle des anticipations d'investissement.

Ces dernières traduisent un volume attendu et théorique de travaux et d'équipements en fonction des marchés publics engagés et des gros travaux de réparations nécessaires à l'entretien du patrimoine.

En K€*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2019/2021
Dépenses récurrentes						8 493	6 509	6 370	21 372
Dépenses Hors scolaire	25 680	13 494	10 359	14 059	18 480	13 520	11 196	15 641	40 357
Groupes scolaires						2 813	5 661	10 346	18 820
TOTAL			82 073			24 827	23 365	32 357	80 549

* Réalisations de 2014 à 2018, crédits inscrits de 2019 à 2020 et programmation pour 2021

7. Synthèse du projet de budget 2020

INDICATEURS	PROJET BP 2020	BP 2019	ÉVOLUTION (%)
DÉPENSE D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT	507 €	543 €	- 6,78%
DÉPENSE DE PERSONNEL/DRR ¹⁸	61,80%	62,03%	- 0,37%
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES*	66 720	65 044	+ 2,58%
ÉVOLUTION DE DÉPENSES COURANTES*	60 213	58 522	+ 2,89%
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES*	61 245	59 633	+ 2,70%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE*	6 229	6 262	- 0,53%
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE ¹⁹	9,34%	9,63%	- 3,03%
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE*	4 974	5 052	-1,55%
ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ^{*20}	13 202	13 669	- 3,42%
ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT	341 €	195 €	+ 74,54 %**

*En K€

**Non significatif compte tenu du ratio de désendettement inférieur à 3 ans.

L'investissement prévu est dans la continuité du programme 2019 avec un niveau toujours au dessus de 500 € par habitant. La plupart des ratios financiers restent proches de ceux de 2019 sur un niveau satisfaisant et sans variations notables bien qu'ils soient estimés pour l'instant légèrement inférieurs.

Le stock de dette est en augmentation au 01/01/2020, avec le financement progressif par emprunt au cours de l'année 2018 et 2019 des investissements réalisés. Cependant l'encours de dette de 15,7 M€ est couvert en moins de 3 années par l'épargne brute dégagée actuellement.

¹⁸ Dépenses réelles de fonctionnement

¹⁹ Part d'épargne brute dégagée sur les recettes courantes de fonctionnement

²⁰ Besoin de financement prévisionnel : [emprunt nouveau prévu - remboursement en capital prévu]